

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Avis adoptée le 20 février 2017 concernant une demande de fermeture d'un chemin planifié situé dans l'UAF 073-52 à la limite Est de la pourvoirie du Club du Lac Brûlé

TRGIRTO 201702-6

Attendu que les lignes directrices concernant la fermeture de chemins forestiers de la direction générale du secteur sud-ouest du MFFP précise que la TRGIRTO devrait formuler un avis par rapport aux demandes de fermeture de chemin forestier;

Attendu qu' une demande de fermeture d'un chemin planifié non existant situé dans l'UAF 073-52 à la limite Est de la pourvoirie du Club du Lac Brûlé a été déposé auprès du ministère des forêts;

Attendu que le demandeur précise qu'une fermeture temporaire sera réalisée après la fin du transport forestier jusqu'au début des travaux sylvicoles;

Attendu que le demandeur désire que le chemin identifié soit fermé de façon permanente après la fin des travaux sylvicoles par un monticule de débris de coupe et de matériel meuble d'un coté à l'autre de l'emprise;

Attendu qu' une mesure temporaire convenue avec le MFFP demande de limiter les nouvelles entrées à l'intérieur des territoires fauniques structurés;

Attendu que la consultation des membres de la TRGIRTO a été effectuée par voie électronique et que certains membres de la TRGIRTO ont émis des commentaires;

Attendu qu' un bassin de bois feuillu se trouvant à proximité pourrait être récolté et transporté ultérieurement par le chemin concerné et que cette information a été communiquée après que certains membres se soient prononcés;

La TRGIRTO ne peut émettre un avis unanime concernant cette demande de fermeture de chemin. Certains membres sont d'accord avec la demande de fermeture en précisant qu'il faudrait prévoir une fermeture temporaire le temps de s'assurer que les peuplements soient bien régénérés. D'autres ont formulé une réserve sur la demande de fermeture permanente considérant qu'un bassin de bois se trouvant à proximité pourrait nécessiter l'utilisation de ce chemin.